

SAINT-BEAUZIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2011

Le quatorze octobre deux mil onze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 7 octobre 2011 adressée par M. Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline, RASTOIX Pascale,

Pouvoirs : Mme Yvette CHERASSE à Mme Pascale RASTOIX
Mme Monique FAYARD à Mme Brigitte JEAN
M. Pierre PEREZ à M. Hervé CORGER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BERNARD

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

M. le Maire propose de rajouter 4 délibérations à l'ordre du jour :

- Mission Locale : cotisation exceptionnelle
- Banque Populaire : annulation emprunt
- Vol mairie : encaissement chèque sinistre
- CNFPT : amputation de 10 % de la cotisation

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Travaux d'assainissement à Epinet :
 - Choix de l'entreprise
 - Choix du SPS
- Renouvellement des baux ruraux
- Terrain rue du Commerce :
 - transfert dans le domaine privé
 - vente du terrain
- Renouvellement du contrat « Poteaux incendie »
- Validation des statuts du S.I.G.M.A.
- Virements de crédits
- Dossier FIC 2012
- Vestiaires du foot : demande de subvention « filière bois » au Conseil régional
- Location salle des fêtes : remboursement d'un trop-perçu
- Infos sur les Commissions
- Questions diverses

1. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A EPINET :

M. FOURNIER expose les différents sujets suivants :

- **Choix de l'entreprise**

2

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 22 septembre 2011 et le 10 octobre 2011 pour l'analyse des offres concernant la mise en séparatif du réseau du hameau d'Epinet, fouilles pour réseaux secs et réfection fouilles AEP.

Huit sociétés ont répondu à cette offre. Un dossier a été écarté du fait de sa non-conformité. Les sept autres dossiers ont donné lieu à une analyse par la maîtrise d'œuvre. Suite à la présentation de cette analyse, la commission d'ouverture des plis propose de retenir la société SADE pour un montant de marché de 503 895.00 € HT.

M. le Maire propose que l'assemblée valide les conclusions de la commission d'ouverture des plis et retienne l'entreprise SADE pour un montant de 503 895.00 € HT.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- **Choix SPS**

Dans le cadre des travaux d'assainissement concernant la mise en séparatif du réseau du hameau d'Epinet, fouilles pour réseaux secs et réfection fouilles AEP, il convient de s'entourer des services d'une société pour une mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Trois sociétés ont été consultées.

La commission propose de retenir le bureau de coordination GAYAUD et Cie pour un montant de 950.00 € HT soit 1136.20 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- **SAFEGE**

Vu les évolutions du programme à la hausse du fait des impératifs techniques sur le terrain, il convient de prévoir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant le forfait de rémunération de la prestation de maîtrise d'œuvre à 30 243.78 € HT.

M. le Maire propose de valider cet avenant.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau à Epinet, il convient de prévoir la mise en place d'un nouvel éclairage public.

Le SIEG nous propose une convention de financement de travaux d'éclairage public à hauteur de 61 000.00 € HT :

Prise en charge SIEG : 55 % du montant des travaux HT

Restant à la charge de la commune un fonds de concours égal à 45 % soit 27 450.00 €.

M. le Maire propose de valider cette convention.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

2. RENOUVELLEMENT DES BAUX RURAUX :

Monsieur le Maire informe que le bail de Mme Simone CLEMENT arrive à expiration au 11 novembre 2011. Par courrier, Mme CLEMENT nous

3

prévient qu'elle prend sa retraite et nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler ce bail de 9 ans et qu'elle préfère une convention

précaire sur cette parcelle YN 15 du 11 novembre 2011 au 11 novembre 2012.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Monsieur le Maire propose le renouvellement des baux ruraux concernant les parcelles de :

Liste des parcelles concernées :

NOM PRENOM	N° PARCELLE	RENOUVELLEMENT DU BAIL
SCEA BRIFFOND Philippe et Olivier	YK 11 et YE 29	du 11/11/2011 au 11/11/2020
CLEMENT Bruno	YN 31	Du 11/11/2010 Au 11/11/2019
BARTHELEMY Olivier	YI 22	Du 11/11/2009 Au 11/11/2018
GAEC VILLEVAUD	YI 22, YI 4 et YI 29	Du 11/11/2009 Au 11/11/2018
TERRASSE Ghislain	YK 88, YK 51	Du 11/11/2011 Au 11/11/2020

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

3. **TERRAIN RUE DU COMMERCE** :

M. le Maire rappelle que suite à la délibération du 26 mai 2011 concernant la demande faite par Mme Cindy AUGERE d'acheter la parcelle municipale cadastrée AC 477, située à côté de son bar restaurant « le Hasard », rue du Commerce à Saint-Beauzire, une enquête publique, prescrite par arrêté du Maire en date du 18 août 2011, a eu lieu du 6 au 20 septembre 2011. Aucune observation n'ayant été faite, M. Gérard EMPIS, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable.

Par lettre du 17 mars 2011, la Direction des services fiscaux a indiqué que le prix de cession pourrait être de 50.00 € le m². Les frais attachés à la réalisation de cette opération seront à la charge de l'acquéreur (enquête publique, arpentage, publication, notaire).

M. le Maire propose de vendre cette parcelle à Mme Cindy AUGERE pour la somme de 5 106.00 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- d'approuver le déclassement de cette partie du domaine public en domaine privé,
- d'approuver la cession de cette parcelle pour la somme de 5 106.00 € (auxquels s'ajouteront les frais de notaire),
- d'inscrire la recette au budget unique,
- d'autoriser M. le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de l'opération.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

4. RENOUELEMENT CONTRAT « POTEAUX D'INCENDIE »

M. BOISSAT explique que la société SEMERAP nous a fait parvenir une nouvelle convention de prestation de contrôle des poteaux d'incendie. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2012. Elle est conclue pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse quatre fois.

La décision de reconduire ou pas la convention doit être signifiée par écrit à la SEMERAP, deux mois avant l'échéance annuelle, sans que la durée totale de la convention initiale et ses reconductions, puisse excéder cinq ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la SEMERAP.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

5. VALIDATION DES STATUTS DU S.I.G.M.A.

M. ASTIER présente ce dossier : le conseil syndical du SIARDM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Rive Droite de la Morge), réuni en assemblée générale le 15 septembre 2011 en mairie de Riom a approuvé les statuts du SIGMA (Syndicat Intercommunal de Gestion de la Morge et de ses affluents) qui a pour but la restauration, la réhabilitation, la renaturation, la mise en valeur des cours d'eau, des annexes de ces cours d'eau, ainsi que l'entretien des fossés communaux de drainage afin d'assurer leur bon écoulement et ce dans le cadre des objectifs écologiques, piscicoles et hydrauliques de la directive 2000/60/CE du Parlement Européen établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'Eau.

Pour la validation des statuts du syndicat et après en avoir donné lecture, le conseil municipal :

- émet un avis favorable et demande son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion de la Morge et de ses affluents (SIGMA).
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

6. VIREMENTS DE CREDITS

Il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Voirie Urbaine

Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61521 d'un montant de 8 300.00 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 « prélèvement pour dépenses d'investissement ».

Un vote supplémentaire de 8 300.00 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 « prélèvement sur recettes de fonctionnement »

Dépenses : 2152 (105) « voirie urbaine »

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

**SAINT-BEAUZIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU
14 OCTOBRE 2011**

- **Salle des fêtes**

Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 38.00 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 « prélèvement pour dépenses d'investissement ».

Un vote supplémentaire de 38.00 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 « prélèvement sur recettes de fonctionnement »

Dépenses : 2135(091) « salle des fêtes »

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- **Virement de crédits**

M. le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2011 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Bacs SBA	6554	3300.00 €	6288	3300.00 €
Subvention BD	61522	600.00 €	65748	600.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Droit de branchement	2313	3625.51 €	2313/105	3625.51 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes

Remboursement location salle des fêtes	61522	65.00 €	678	65.00 €
--	-------	---------	-----	---------

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

7. DOSSIER « FIC 2012 »

M. le Maire explique que dans le cadre des programmations des services du Conseil général du Puy-de-Dôme en matière de subvention, au niveau du FIC (Fonds d'Intervention Communal), il convient de déposer une demande concernant les projets envisagés sur l'année 2012.

La municipalité propose pour l'année 2012 :

Construction Ecole 1ère tranche	670 000.00 € HT
---------------------------------	-----------------

Sur la base de ce programme, une demande de subvention à hauteur de 20 % sera déposée auprès de services du Conseil général.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de valider le programme proposé dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal du Conseil général du Puy-de-Dôme.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

8. VESTIAIRES DU STADE : DEMANDE DE SUBVENTION « FILIERE BOIS » AU CONSEIL REGIONAL :

M. le Maire expose que pour le projet de construction des vestiaires du stade, nous avons la possibilité de déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil Régional en rapport avec la « Filière Bois ».

M. le Maire propose que ce dossier soit déposé.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

9. LOCATION SALLE DES FETES : REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERÇU :

M. le Maire expose que M. Mathieu NOTARNICOLA, sapeur-pompier à Saint-Beauzire a loué la salle des fêtes de Saint-Beauzire les 10 et 11 septembre 2011.

Il peut bénéficier d'une réduction de 50 % pour la location d'une journée, comme le stipule la délibération n°88/2004 en date du 15 octobre 2004.

Il convient donc de lui rembourser la somme de :

Tarif 1 jour : 129 € x 50 % = 64.50 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité :

- de restituer la somme de 64.50 € (soixante quatre euros et cinquante centimes),
- d'inscrire la dépense au compte 678 « autres charges exceptionnelles ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

10. MISSION LOCALE : COTISATION EXCEPTIONNELLE :

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre des Vice-présidents de la Mission Locale Riom Limagne Combrailles qui a tenu son assemblée générale le 20 septembre 2011 à Montcel.

Il rappelle que la commune est adhérente à la Mission Locale depuis sa création en 1993 et qu'elle participe à ce titre au fonctionnement de celle-ci par le versement d'une cotisation annuelle.

Il ressort de la correspondance précitée que la Mission Locale se trouve en grande-difficulté de trésorerie due au retard de versement du FSE 2009, à l'absence de convention sur le contrat d'objectif et de moyens pour le développement de l'apprentissage, l'incertitude d'une subvention du Conseil Général dont ce n'est pas la compétence première. C'est le premier stigmate de ce qui attend les collectivités ou les associations après l'abandon de la clause générale de compétence.

Afin de maintenir les services rendus aux jeunes en matière d'aide à l'insertion sociale et professionnelle dans les 14 points d'accueil de la Mission Locale (Aigueperse, les Ancizes, Combronde, Ennezat, Giat, Menat, Manzat, Montaigut en Combrailles, Pionsat, Pontaumur, Pontgibaud, Randan, Riom, St Gervais d'auvergne, Volvic (octobre 2011) où les jeunes sont accueillis, écoutés, informés, orientés et accompagnés, il est indispensable que la Mission locale puisse disposer de la trésorerie nécessaire dans l'attente des subventions dues.

M. le Maire rappelle qu'une contribution exceptionnelle de 0.40 € par habitant est sollicitée auprès de toutes les communes ou communautés de communes adhérentes. Le conseil municipal rappelle à l'Etat que l'orientation, la formation et l'emploi ne font pas partie des compétences communales, qu'il n'appartient pas aux communes ou communautés de communes de se substituer à l'Etat qui doit faire face à ses obligations. A défaut, les collectivités pourraient en tirer toutes les conséquences que de droit en cessant toute collaboration.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser à la Mission Locale Riom Combrailles, la cotisation supplémentaire pour un montant de 857.60 € et autorise le Maire à effectuer le mandatement nécessaire.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

11. BANQUE POPULAIRE : ANNULATION D'EMPRUNT :

M. le Maire expose qu'en prévision de l'achat d'un bâtiment, la municipalité avait contracté, par délibération n°53/2010 du 15 octobre 2010, un emprunt de 300 000 € auprès de la Banque Populaire.

La commune n'ayant pas eu besoin de faire appel à cet emprunt et la proposition de la Banque Populaire devenant caduque, il convient d'annuler cet emprunt.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

12. VOL MAIRIE : ENCAISSEMENT CHEQUE D'INDEMNISATION « SINISTRE » :

M. le Maire explique que l'assurance Groupama vient de procéder à l'indemnisation du sinistre concernant le vol en mairie du 30 juin 2011. Le montant de l'indemnisation s'élève à 6304.70 € pour un sinistre estimé à 8293 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recette de fonctionnement, au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

13.COTISATION CNFPT : AMPUTATION DE 10 % :

M. le Maire expose :

Suite à un amendement adopté par le Parlement, la cotisation versée au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) va passer de 1% à 0.90 %, soit une amputation de 10% et ce à partir du 1er janvier 2012.

Cette décision ampute les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, ce qui va entraîner des charges supplémentaires au niveau des collectivités concernant tout ou partie des frais annexes à la formation (transports, restauration et hébergement par exemple). Nous souhaitons convaincre le gouvernement de revenir sur cette disposition au moment du vote sur la loi de finances 2012.

C'est pourquoi l'assemblée délibérante de la commune de Saint-Beauzire demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

14. INFOS SUR LES COMMISSIONS

• 2ème Commission : Aménagement du territoire, Services techniques :

M. P. BOISSAT indique que la taille des haies va être réalisée prochainement. Nous envisageons d'établir une programmation trisannuelle pour la taille des haies de la commune.

• 3ème Commission : Education, services scolaires et périscolaires

M. T. GIRAUDET fait le point au sujet du projet d'agrandissement et de restructuration de l'école publique. Suite à la fourniture de la première proposition d'aménagement de l'établissement et après concertation avec l'ensemble des personnes concernées par le projet (enseignants, personnels, représentants des parents d'élève et élus), une rencontre a

eu lieu avec l'architecte au cours de laquelle la commission a fait part des différentes remarques formulées.

La commission scolaire a reçu une invitation pour le Conseil d'école le vendredi 21 octobre 2011 à 17h30

La participation des enfants à la cérémonie du 11 novembre est évoquée, ainsi qu'à plus long terme la participation d'une classe à un conseil municipal (projet en gestation depuis le printemps 2011).

Mme B. JEAN fait part du succès des « Portes Ouvertes » au restaurant scolaire. Une cinquantaine de personnes ont visité les installations et posé de nombreuses questions sur les fournisseurs, la préparation et le déroulement des repas.

• *6ème commission : Communication, Culture et Intercommunalité :*

Mme C. DEBAIN fait le point sur les activités récentes et à venir.

Le 20 septembre à Ennezat, une conférence de Mme F. FERNANDEZ, professeure d'histoire à l'IUFM de Clermont-Ferrand a rassemblé une centaine d'auditeurs sur le thème « Marianne, les visages de la République », organisée conjointement par les commissions culturelles de Saint-Beauzire et d'Ennezat. Mme F. FERNANDEZ était également intervenue début septembre à Saint-Beauzire auprès des classes de CM sur ce thème.

Samedi 12 novembre, l'Espace culturel invite M. Christian BOUCHARDY, écrivain et naturaliste, pour une conférence intitulée « La vie sauvage près de chez vous », dans le cadre de la fête du Livre, qui aura lieu les 12 et 13 novembre.

Deux expositions auront lieu en novembre : l'une du 3 au 13 à l'Espace culturel, prêtée par le Conseil général, sur le thème « Il était une fois les livres », l'autre les 12 et 13 à la salle des fêtes, prêtée par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Un spectacle de musique africaine est programmé pour le 30 novembre à l'Espace culturel, et un autre le 13 décembre, pour les enfants à partir de 3 ans (« Loup ou pas loup ? »).

4ème commission : Activités Sportives - Vie Associative - Jeunesse

M. A. BOILE évoque le projet de vestiaires du stade, qui a été finalisé avec le cabinet d'architectes Séria/Manaud, en concertation avec le club USSB (football), et le GFL (Groupement formateur de Limagne). Le dossier de permis de construire est en cours d'instruction. Les consultations des entreprises vont être lancées prochainement, pour un début de chantier espéré en fin d'année.

5ème commission : Administration générale

Mme P. RASTOIX informe le Conseil des démarches en cours pour renouveler le standard téléphonique devenu obsolète.

15. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil de l'évolution du dossier ZPH (Zone Pilote d'Habitat). La réunion du Comité de pilotage a eu lieu le 19

octobre. Nous entrons dans la phase de préparation des dossiers administratifs, pour un début d'opération envisagé courant 2012.

M. G CHAPEY a assisté à une réunion du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) à St-Agoulin. Les relations avec Clermont-Communauté allant dans le sens d'une amélioration, les déchets du S.B.A. sont de nouveau acceptés à Puy-Long, et ce jusqu'en 2013. Toutefois, le volume des déchets verts s'accroît sensiblement, et il serait souhaitable de généraliser l'utilisation du compostage partout où cela s'avère possible.

M. le Maire aborde la question de l'EHPAD situé à Ennezat. Un administrateur a été nommé, il a pris ses fonctions. Le passage du foyer-logements à un EHPAD, très différent dans son fonctionnement, est un enjeu d'importance pour la Communauté de communes d'Ennezat. Un projet de construction de l'ordre de 8 millions d'€ est évoqué, sur un nouvel emplacement.

Calendrier :

25 novembre à 20h30 : Conseil municipal

26 novembre : Banque alimentaire

La séance est levée à 23h10.

DELIBERATIONS du 14 OCTOBRE 2011

Numéro ordre	Numéro délibération	
1	79 80 88 89	Travaux assainissement Epinet : GAYAUD SADE SAFEGE SIEG
2	90 91	baux ruraux Renouvellement Bail Clément
3	84	Terrain rue du Commerce : - Transfert dans domaine privé - Vente du terrain
4	77	Renouvellement du contrat « Poteaux incendie »
5	76	Validation des statuts du S.I.G.M.A.
6	81 82 83 89 92	Virements de crédit SBA et subvention BD Salle des fêtes Voirie urbaine Droit de branchement Rbt location salle des fêtes
7	72	Dossier FIC 2012
8		Vestiaires du foot : demande de subvention « filière bois » au Conseil Régional

9	75	Location salle des fêtes : remboursement d'un trop-perçu
10	85	Mission Locale : Cotisation exceptionnelle
11	74	Banque Populaire : annulation emprunt
12	73	Vol mairie : encaissement chèque sinistre

**SAINT-BEAUZIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU
14 OCTOBRE 2011**

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2011
Signatures**

NOM PRENOM	SIGNATURE
ASTIER Raymond	
BERNARD Sylvie	
BOILE Antoine	
BOISSAT Paul	
CHAPEY Gérard	
CHARCOT Catherine	
CHAUVE Pierre	
CHERASSE Yvette	
CORGER Hervé	
DEBAIN Christiane	
DUPUIS Alain	
FAYARD Monique	
FOURNIER Michel	
GIRAUDET Thierry	
JEAN Brigitte	
MITON Sophie	
MIZOULE Christiane	
PEREZ Pierre	
RASTOIX Pascale	